



25.10.2002 - 14:05 Uhr

(crs) Les normes humanitaires s'appliquent aussi aux requérants d'asile

Berne (ots) -

La Croix-Rouge suisse (CRS) observe avec inquiétude l'évolution politique qui se fait jour en matière d'accueil. L'initiative dirigée " contre les abus du droit d'asile " est contraire aux valeurs humanitaires et conduira, si elle est acceptée, à un traitement indigne des requérants. Elle contrevient en outre aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Au nom du devoir de vigilance qui lui incombe, la CRS attire l'attention sur les conséquences inhumaines de l'initiative.

La règle de l'Etat tiers telle que l'interprète l'initiative exige de ne pas entrer en matière au sujet des demandes émanant de tous les requérants d'asile qui seraient arrivés en Suisse en transitant par un autre pays réputé sûr. Or, quelque 98 % d'entre eux empruntent la voie terrestre. Etant donné que tous les Etats limitrophes du nôtre sont considérés comme sûrs, une telle exigence aboutirait à un verrouillage quasi total de la Suisse pour les réfugiés. En outre, les sanctions contre les compagnies d'aviation fermeraient pratiquement notre espace aérien aux requérants. Par conséquent, la presque totalité des demandes d'asile ne pourrait plus être examinée.

Les hommes et les femmes qui ont quitté leur patrie par peur des persécutions ou des mauvais traitements ont particulièrement besoin d'aide et de protection. S'engager en leur faveur représente un devoir moral. Il serait inacceptable et contraire à la tradition humanitaire de la Suisse de renvoyer, sans même avoir examiné leur demande d'asile, des requérants dans un Etat tiers.

Le principe d'humanité fait un devoir à la Croix-Rouge de préserver la vie, la santé et la dignité humaines, ainsi que de soulager la souffrance, en tout temps et en tout lieu. Voilà pourquoi elle s'implique en faveur des victimes de conflits et de persécutions : elle accueille et prend en charge les requérants durant les phases successives de la procédure de demande d'asile, s'assure qu'ils ont accès aux soins médicaux et qu'ils sont traités avec dignité. Dans ce contexte, la CRS uvre en étroite collaboration avec les autorités et avec d'autres institutions.

Contact:

Beat Wagner
responsable Communication de la CRS
Tél. +41/76/372'41'84
Internet: <http://www.redcross.ch>